

**Province de Québec**  
**Régie de collecte environnementale de la Rouge**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge tenue le 13 avril 2022 au siège social de la Régie situé au 53, chemin des Pionniers à La Macaza

Sont présents :

Monsieur Yves Bélanger, président et maire de La Macaza,  
Madame Francine Létourneau, vice-présidente et mairesse de Nominique;  
Monsieur Alain Otto, administrateur substitut pour la ville de Rivière-Rouge;

Étaient également présent :

Monsieur André Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général;  
Monsieur Luc Laurin, directeur général adjoint.

1.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Sous la présidence de monsieur Yves Bélanger, la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 13 avril 2022 est ouverte à 17h11.

2.

**2022.04.008 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2022
- 4- Achat de bacs verts de 1100 litres
- 5- Approbation des déboursés et des comptes à payer pour les mois de février et mars 2022.
- 6- Création de la division transport
- 7- Adoption du règlement d'emprunt 010-2022 visant l'achat d'un camion tracteur et d'une remorque de transbordement
- 8- Dépôt du rapport d'audit de conformité de transmission des rapports financiers
- 9- Dépôt du rapport du vérificateur et des états financiers pour l'année 2021
- 10- Dépôt du rapport des opérations pour l'année 2021
- 11- Affectation du surplus provenant de l'année 2021
- 12- Période de questions
- 13- Levée de la séance

Il est proposé par madame Francine Létourneau d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

3.

**2022.04.009 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil d'administration ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2022 dans les délais requis et qu'ils s'en déclarent satisfaits.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Francine Létourneau

Et résolu à l'unanimité :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2022 soit adopté tel que préparé par le secrétaire-trésorier, M. André Séguin.

**ADOPTÉE**

4.

**2022.04.010 ACHAT DE BACS VERT DE 1100 LITRES**

**CONSIDÉRANT** le projet pour favoriser la récupération par les industries, commerces et institution mis en place par la résolution 2021.09.045;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'ajouter des bacs de 1100 litres supplémentaires pour compléter le service offert ou le remplacement des bacs existants.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alain Otto

Et résolu à l'unanimité

**D'**acquérir 10 bacs de 1100 litres verts avec le logo RCER sur le devant de USD Global au montant de 5 461.31\$, incluant les taxes applicables.

**QUE** le montant de l'achat de ces bacs, plus les taxes à assumer par la Régie soient payés par un emprunt au fonds de roulement.

**QUE** le remboursement de ce montant soit réalisé annuellement pour une période de dix ans avec le premier versement au cours de l'année 2022.

**QUE** ces bacs soient identifiés et qu'ils demeurent la propriété de la Régie.

La fourniture de bacs de 1100 litres verts gratuits par la RCER est conditionnelle à ce que les ICI participants possèdent déjà des contenants de recyclage en volume équivalent à celui qu'ils possèdent pour les déchets ultimes.

**ADOPTÉE**

5.

2022.04.011 **APPROBATION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER POUR LES MOIS DE FÉVRIER ET MARS 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil d'administration ont tous reçu la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois de février et mars 2022

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Francine Létourneau

Et résolu à l'unanimité

**D'accepter** la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois de février et mars 2022:

<b>Comptes</b>	<b>Février 2022</b>	<b>Mars 2022</b>	<b>Total</b>
André Séguin		1 411.84 \$	1 411.84 \$
Astus inc.	137.98 \$	68.99 \$	206.97 \$
AOMGMR	325.60 \$		325.60 \$
Camion Freightliner Mont-Laurier		795.27 \$	795.27 \$
CLR Exel Radio	223.92 \$	126.19 \$	350.11 \$
Dépanneur l'Essentiel	144.52 \$	244.67 \$	389.19 \$
Extincteur Laurentides	82.44 \$		82.44 \$
Groupe environnemental Labrie	4 908.38 \$	1 097.66 \$	6 006.04 \$
La Capitale	1 517.61 \$	1 517.61 \$	3 035.22 \$
Municipalité de La Macaza	20 474.08 \$	10 095.78 \$	30 569.86 \$
Municipalité de Nominingue	11 743.85 \$		11 743.85 \$
Pièces d'auto Rivière-rouge	3 228.50 \$	2 260.47 \$	5 488.97 \$
Revenu Québec	5 966.27 \$		5 966.27 \$
RIDR		1 433.99 \$	1 433.99 \$
SAAQ	5 288.36 \$		5 288.36 \$
Salaires et remises gouvernementales	20 144.29 \$	19 084.69 \$	39 228.98 \$
Services de paie Desjardins	165.74 \$	114.20 \$	279.94 \$
USD Global		5 461.31 \$	5 461.31 \$
Visa	732.11 \$	941.22 \$	1 673.33 \$
Vitroplus		1 471.68 \$	1 471.68 \$
<b>Total</b>	<b>75 083.85 \$</b>	<b>44 654.09 \$</b>	<b>119 737.94 \$</b>

**ET** d'en approuver le paiement.

**ADOPTÉE**

6.

**2022.04.012 CRÉATION DE LA DIVISION TRANSPORT**

**CONSIDÉRANT** les ententes intermunicipales de transport concluent avec la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge;

**CONSIDÉRANT QUE** les revenus générés et les dépenses encourues par ces opérations n'ont pas de lien avec les opérations de collectes faisant l'objet de quotes-parts annuelles.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alain Otto

Et résolu à l'unanimité

**QUE** par cette résolution soit créée la division transport de la RCER.

**QUE** les revenus et les dépenses liées aux ententes de transports fassent l'objet d'un suivi à part et que les surplus ou les déficits générés soient automatiquement réaffectés au budget de l'année suivante de la division transport.

**ADOPTÉE**

7.

**2022.04.013 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 010-2022 VISANT L'ACHAT D'UN CAMION TRACTEUR ET D'UNE REMORQUE DE TRANSBORDEMENT ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 375 000 \$**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 606 du code municipal du Québec, la Régie peut contracter des emprunts pour les fins de sa compétence;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie a compétence en transport de matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT** l'entente intermunicipale intervenue avec la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge;

**CONSIDÉRANT** l'évaluation des coûts faites par le secrétaire-trésorier;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil d'administration tenue le 9 février 2022 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Francine Létourneau

Et résolu à l'unanimité

**D'adopter** le règlement d'emprunt 010-2022 visant l'achat d'un camion tracteur et d'une remorque de transbordement et décrétant un emprunt de 375 000\$.

Le règlement est dispensé de lecture, tous les administrateurs déclarent en avoir reçu une copie et en avoir pris connaissance.

**ADOPTÉE**

8.

2022.04.014 **DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ DE TRANSMISSION  
DES RAPPORTS FINANCIERS**

**CONSIDÉRANT** la réception du rapport d'audit de conformité de transmission des rapports financiers réalisé par la commission municipale du Québec;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 86.8 de la loi sur la commission municipale « *Tout rapport de la Commission reçu ... est déposé à la première séance de son conseil qui suit cette réception.* »

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alain Otto

Et résolu à l'unanimité

De prendre effet du dépôt du rapport d'audit de conformité de transmission des rapports financiers réalisé par la commission municipale du Québec.

**ADOPTÉE**

9.

**2022.04.015 DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2021**

Le rapport du vérificateur et les états financiers pour l'année se terminant au 31 décembre 2021 sont déposés au conseil d'administration. Le secrétaire-trésorier atteste de la véracité des états financiers déposés.

10.

**2022.04.016 DÉPÔT DU RAPPORT DES OPÉRATIONS POUR L'ANNÉE 2021**

Le directeur général dépose le rapport des opérations pour l'année 2021 au conseil d'administration.

11.

**2022.04.017 AFFECTATION DU SURPLUS PROVENANT DE L'ANNÉE 2021**

**CONSIDÉRANT QU'**un excédent de fonctionnement de 116 773\$ est disponible selon les états financiers de l'année 2021 déposés au conseil d'administration par le vérificateur externe;

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil d'administration de maintenir des quotes-parts uniformes tout en tenant compte des coûts d'entretien et de réparation qui augmenteront au cours des prochaines années.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Francine Létourneau

**Et résolu à l'unanimité**

**D'affecter 35 000\$ de cet excédent à l'entretien et aux réparations des véhicules à venir au cours des prochaines années.**

**ADOPTÉE**

12.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

13.

**2022.04.018 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par monsieur Alain Otto

Que la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 13 avril 2022 soit levée à 17h20.

**ADOPTÉE**

LE PRÉSIDENT (LE PRÉSIDENT)

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

originale signée  
Monsieur, Yves Bélanger

originale signée  
Monsieur André Séguin